

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 7 (1898)

Artikel: Campagnes des volontaires erguelliens en 1848 dans le pays de Neuchâtel, ayant pour objet d'y renverser le régime royaliste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Campagnes des Volontaires erguelliens

en 1848

dans le Pays de Neuchâtel

ayant pour objet d'y renverser le régime royaliste

Pour expliquer et en quelque sorte justifier la prise d'armes qui eut lieu le 29 février 1848, dans le district de Courtelary, en faveur de l'indépendance du peuple dans la principauté de Neuchâtel, il convient, à notre avis, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les événements historiques qui s'y produisirent, au moins deux siècles antérieurs.

A cet effet, nous avons rapidement consulté des annales historiques ; cela nous a permis de citer quelques faits parmi les plus remarquables, à partir du commencement du XVIII^e siècle.

Sur quoi, nous entrons en matière.

A la mort du dernier comte, il y eut un interrègne, durant lequel la princesse de Nemours — fortement aimée et appréciée par ses sujets à cause de sa grande bonté — eut une rude lutte à soutenir contre les prétentions des comtes de Conti. Le Tribunal des trois Etats, recruté et reconstitué dans la noblesse, rendit, en 1694, un jugement favorable à la nouvelle souveraine, en excluant tous autres prétendants. Son règne n'eut pas une longue durée ; elle rendit le dernier soupir à Paris, le 16 juin 1707. Nouvel interrègne qui dura quelques mois.

S'agissant de trouver un nouveau maître — au sein du peuple, eu égard aux alliances conclues avec les cantons suisses, les esprits étaient portés à se joindre à la Suisse, comme XIV^e canton, on était disposé à admettre que cela aurait été facile et fort recommandable. De vigoureuses mais prudentes démarches furent alors faites en vue d'atteindre ce beau et noble but. En le réalisant on aurait coupé court à toutes les intrigues qui se produisirent à cette époque, touchant la succession ouverte en question.

Mais la politique de la noblesse neuchâteloise n'aurait jamais donné la main à la réalisation de ce que le peuple désirait. Elle préférait avoir des sujets à administrer, plutôt que des citoyens libres et indépendants. Elle avait un grand intérêt à la conservation de toute espèce de chef de l'Etat. C'est dans cet ordre d'idées qu'elle fit triompher la duchesse de Nemours contre les comtes de Conti. Ceux-ci auraient été moins maniables que dame d'Orléans.

Il ne se présenta pas moins de quinze prétendants à la succession de la duchesse de Nemours. A la tête de la liste était le roi de Prusse, elle se terminait par le canton d'Uri.

Le Tribunal des trois Etats fut soigneusement reconstitué par le Conseil d'Etat ; sur les douze membres dont il devait être composé, il débuta par y placer quatre des plus influents de ses membres ; il va sans dire que les huit autres membres furent tous choisis dans les rangs de la noblesse ; cela afin d'arriver à posséder les moyens d'exercer une influence décisive sur le résultat final du procès.

Dès le début on a pu remarquer que le roi de Prusse avait les plus grandes chances de voir le jugement rendu en sa faveur.

Le Procès a duré plus de quatre mois et dans la 27^{me} séance, le 3 novembre 1707, la succession de l'Etat de Neuchâtel a été adjugée, — à l'exclusion de tous autres prétendants — à sa Majesté le roi de Prusse, représenté par son ambassadeur et ministre plénipotentiaire Metternich. Pour arriver à ce résultat, le dit ministre, flanqué d'un avocat nommé Peyrol, a dû déployer une extraordinaire activité et même fréquemment se placer plus ou moins dans la fonction du Procureur Général de la principauté.

Toutefois, cela ne s'est pas produit sans que la petite Clef d'or, en mains de l'ambassadeur prussien, et une fontaine de vin qu'il fit établir en ville, eurent joué un certain rôle dans la noblesse et parmi les sujets de l'Etat.

Il est évident que le Tribunal des trois Etats, composé comme il était, devait être favorable aux vues du Conseil d'Etat, consistant à ce que le pays fut placé sous un monarque très éloigné, afin que cette autorité exécutive put avoir ses coudées aussi franches que possible.

Ce qui s'est alors produit de plus fort, fût que les partisans et l'avocat de la Prusse, arguèrent contre les nombreux prétendants français, qu'ils avaient usurpé la souveraineté du pays au dépens de la maison de Chalons et cela malgré une jouissance possédée et exercée d'une manière à peu près ininterrompue, durant 3 1/2 siècles.

Le Tribunal des trois Etats, composé de nobles comme il était, a pleinement admis cette argumentation et doté le pays d'un prince, toujours sans consultation du peuple ; le pays en 1707, a été transformé en une principauté prussienne, payant annuellement 70,000 livres au roi et 12,000 livres à son gouverneur.

Cela a duré jusqu'en 1804, où Napoléon Bonaparte en a pris possession, puis en a fait don à l'un de ses maréchaux : le prince Berthier, aux pieds duquel la noblesse aristocratique, n'a pas manqué de s'aplatir, quoi qu'elle eut reçu du roi, le serment qu'il n'aliénerait jamais la principauté ; quoi qu'elle eut déclaré le régime prussien ; un siècle de bonheur.

Lorsque les Alliés, en 1814, eurent vaincu le colosse français, la Prusse malgré ses serments, s'empressa de réclamer et obtint de rechef la principauté de Neuchâtel.

Toutefois la sainte alliance trouva convenable, - eu égard à sa position géographique — de la faire entrer dans la Confédération, comme XXI canton. Le peuple le désirait ouvertement, dès ce moment les patriotes neuchâtelois travaillèrent sans cesse à rendre leur petite patrie complètement indépendante.

En 1831, ils firent une levée de boucliers qui n'a pas abouti au résultat cherché ; parce que dans les cantons, les aristocraties cantonales remises sur leurs fauteuils, en 1815, facilitèrent à la noblesse de Neuchâtel, la reprise de ses anciennes positions, plus ou moins sous la garantie de commissaires fédéraux. Une promesse faite au peuple neuchâtelois, qu'il sera consulté dans les assemblées de commune, sur la question de son émancipation, n'a pas été tenue par le Conseil d'Etat, qui ne prit aucune mesure à cet effet

Des troubles éclatèrent. Les patriotes furent battus par les hordes du général prussien de Pfuel, puis, emprisonnés, bannis ; bon nombre purent fuir dans le Val de St-Imier ; une partie d'entr'eux s'y établirent. Dès lors, leur cause fut populaire dans tout le district de Courtelary ; cette cause y éveilla sans cesse les plus sincères sympathies.

Cela doit faire comprendre qu'à la première occasion favorable, on y serait disposé à donner un vigoureux coup de main, aux amis patriotes neuchâtelois, pour leur aider à se débarrasser du gouvernement qui, jusqu'en 1848, a traité les hommes du peuple comme des sujets traitables à merci.

Prise d'armes erguelliennne contre la partielle domination prussienne en Suisse

Les patriotes qui, en 1831, tentèrent de renverser le régime royaliste prussien, avaient reçu leur impulsion à la suite des événements révolutionnaires qui éclatèrent en juillet 1830 à Paris, où le roi Charles X, de triste mémoire, fut chassé de son trône et remplacé, sous la prépondérante influence du général Lafayette, par Louis-Philippe d'Orléans, sous condition que ce nouveau potentat respecterait les libertés populaires du peuple français.

Cette impulsion fut confirmée par les révolutions qui se produisirent simultanément à Vienne et à Berlin, où le peuple paraissait avoir conquis une situation très solide.

C'est ce qui explique que le mouvement révolutionnaire neuchâtelois fut combiné avec un banquet patriotique en l'honneur du 12 septembre 18'4, soit de l'admission de Neuchâtel à la Suisse.

Ce mouvement, à la tête duquel s'est placé le lieutenant de carabiniers Bourquin, de Corcelles, a échoué, principalement à cause des fautes commises, lesquelles consistèrent à ne rien faire du tout, sauf des réquisitions de vin à la ville pour la troupe républicaine d'environ 70) hommes, réunie au Château, tandis qu'il aurait pu appartenir à un gouvernement provisoire — que l'on a eu le tort de ne pas former — de consulter le peuple dans les communes, sur la question de la complète indépendance du régime prussien, et de prendre d'autres mesures politiques importantes.

En 1848 — d'abord après les journées révolutionnaires des 24, 25 et 26 février, pendant lesquelles le roi Louis-

Philippe et sa famille furent ignominieusement chassés des Tuileries, et la seconde république établie en France — les patriotes neuchâtelois, comme leurs aînés en 1831, songèrent à profiter des circonstances générales qui existaient, pour réaliser leur émancipation du régime prussien, devenu lamentablement exécration pour tous les citoyens neuchâtelois dévoués à la Suisse.

Le Conseil d'Etat prussien s'est si fort mal conduit envers la Confédération suisse, pendant la guerre du Sonderbund, en refusant ses contingents à la Diète, pour les placer dans l'armée fédérale, sous les ordres du général Dufour. Pour ce fait, la Diète ayant condamné le canton de Neuchâtel au paiement d'une amende de 300,000 livres, cette somme fut employée à la fondation d'une caisse de secours pour les veuves et les orphelins, qu'on a ensuite appelée *Fonds Winkelried*; tout cela était fort encourageant pour un mouvement d'insurrection républicaine.

Le Conseil d'Etat, par crainte d'une occupation fédérale, s'étant empressé de payer cette colossale amende, commença ensuite à arguer qu'il avait ainsi rempli ses devoirs fédéraux.

Bien qu'aucun indice d'un soulèvement des patriotes n'a alors existé, comme cela sera démontré plus loin, cette autorité ne se sentait pas bien à l'aise. Pour pourvoir à la sécurité, le pouvoir royaliste, sans aucun égard aux frais, et même sans aucune nécessité, créa une garde soldée, dans laquelle furent enrôlés des étrangers au pays, composée d'infanterie et d'artillerie, sous les ordres du major Junod.

La seule chose qui existait dans le camp républicain, depuis la guerre du Sonderbund, était une entente qui consistait à organiser des comités dans les communes.

Le 17 janvier 1848, une réunion de divers membres du parti républicain, à la Chaux-de-Fonds, s'est déclarée : comité central des patriotes ; puis elle décida la convocation d'une réunion plus complète de délégués de toutes les parties du pays, sur le premier mars suivant, mais il n'y avait en cela absolument rien d'illégal.

Tandis que la garde soldée faisait des courses militaires dans les différentes localités du vignoble, l'opinion républicaine, — surtout depuis la proclamation de la II^e Ré-

publique à Paris, — prit très rapidement un considérable essort dans le pays de Neuchâtel. Entre temps, le pouvoir royaliste, trouvant sa garde soldée insuffisante, avait appelé les bourgeois de Valengin sous les armes, cependant à bref délai, il contremanda cet ordre, alors qu'il était déjà en pleine exécution. Son président a pensé qu'il tirerait son parti d'embarras, par la voie diplomatique.

Au Locle, Henri Grandjean et son comité intime firent abdiquer le comité de dépense, ainsi que le comité politique royaliste, le 29 février de bonne heure le matin. Cette nouvelle arrivée à la Chaux-de-Fonds y produisit un très grand effet. Brandt, Stauffer et Dubois Dr, firent signer, le même jour, à 3 heures après midi, aux comités de défense et militaire, leur abdication, le second présidé par le major Delachaux.

Pendant que cela se passait dans les deux grandes cités montagnardes, on y admettait plus ou moins que la révolution était faite ; on y pensait qu'il n'y avait qu'à suivre le mouvement consistant à révolutionner successivement les communes, pour enfin, en leur nom, sommer le gouvernement du roi de démissionner et d'abdiquer : Voie fausse qui aurait conduit à la ruine de la révolution, comme cela arriva en 831.

Heureusement, pour le succès de l'entreprise que d'un autre côté il devait arriver en ligne un élément prépondérant de lutte, devant assurer le triomphe de la cause de la République.

Ami Girard qui avait passé quelques années, avec des condisciples de la Chaux-de-Fonds, au Collège de Bienne où enseignaient avec talent les professeurs Rochholz Schueler, Weingart, etc., était demeuré en termes d'amitié avec ses anciens camarades d'études.

Dans des entretiens avec eux et leurs parents, Fritz Courvoisier, Alfred Robert, etc., on avait fréquemment abordé l'éventualité d'un mouvement populaire, en vue d'abattre le régime royaliste prussien, dans notre cher canton de Neuchâtel. Étant un jeune officier vis-à-vis du capitaine des carabiniers Fritz Courvoisier, Ami Girard devait se tenir dans une certaine réserve ; il attendit patiemment que le plan qu'il supposait élaboré lui fût communiqué et à l'exécution duquel, la carabine en mains, il était décidé de se dévouer.

Comme on le verra plus loin, ce plan n'a alors jamais existé. C'est la raison pour laquelle il ne fût jamais communiqué à celui qui pourtant pouvait être appelé à jouer un des premiers rôles dans la Révolution neuchâteloise, du 1^{er} mars 1848

Déjà le 29 février, Alfred Robert écrivit à Ami Girard, à Renan : « Nous sommes en pleine révolution, envoyez-nous toute la poudre que vous pourrez vous procurer ».

Un peu plus tard, à 10 heures, un nouveau messenger arrive à Renan : le même Robert écrivait : « Nous sommes sous les armes, envoyez-nous encore de la poudre et surtout des volontaires ».

Voilà un appel formel adressé par les Chaux-de-Fonniers, aux amis de l'Erguel.

Girard écrit d'abord à Margraf, à Sonvillier, duquel il reçoit une réponse affirmative sur la question des volontaires ; ensuite il fait atteler et descend à St-Imier ; là il trouve une légion déjà en formation. De Courtelary on reçoit de bonnes nouvelles, le major Rossel y dirige la formation d'une colonne, qui comprendra les volontaires de Corgémont.

L'organisation d'un corps auxiliaire, en vue du renversement du Gouvernement prussien siégeant dans la principauté de Neuchâtel, sous la direction d'Ami Girard, prenait une très bonne tournure et promettait une pleine réussite. D'ailleurs, dans notre district, la question de se dévouer à une cause politique, par le moyen de corps-francs était populaire à un haut degré ; en 1844 et en 1845, lors des expéditions contre Lucerne, bon nombre de citoyens du district, surtout dans la seconde, prirent part à leur exécution, dont les suites furent funestes et malheureuses ; la seconde pour avoir été mal dirigé par les officiers supérieurs : Ochsenbein de Berne et Billot d'Argovie ; le premier pour avoir commandé une retraite intempestive et inutile ; le second, alors qu'il ne pouvait, en ne le rapprochant pas de la colonne principale dans les environs d'Emmen-Baum.

En 1848, un chef de corps francs avait en face de lui les prescriptions d'un arrêté de la Diète suisse, du 26 mars 1845, stipulant :

« I. La formation de corps-francs armés ainsi que toute levée de corps, sans la coopération des Gouvernements

cantonaux, sont inadmissibles d'après le sens et le but du pacte fédéral.

» II. Les États confédérés sont en conséquence invités à prendre les mesures propres à empêcher la formation de ces corps, ainsi que toute violation de territoire par les corps-francs ou des corps armés. »

Il y avait donc lieu de la part de la personne la plus responsable, soit par Ami Girard, de veiller à ce que cette loi ne pût recevoir aucune application.

L'organisation en observant le plus grand silence, se fit sur le plateau de la Cibourg; les compagnies furent informées de se mettre successivement en marche de Courtelary, de Sonvillier et de Renan, de manière à ce qu'elles pussent y arriver entre 10 et 11 heures du soir.

Renan expédia 14 hommes qui ne se laissèrent pas retenir pour partir avec leur compagnie sous les ordres du capitaine Desgoumois. On leur indiqua de s'annoncer comme l'extrême avant-garde d'un corps de 300 hommes.

Entre 9 et 10 heures du soir, M. Rollier, préfet du district, accompagné du maire de Renan, Chérit Saugy, arriva au domicile de Girard, auquel il recommanda de prendre le commandement des volontaires en marche, de veiller au bon ordre à la satisfaction des familles et du Gouvernement, qui fermerait l'œil sur la prise d'armes défendue par la loi précitée. Ami Girard, ainsi institué chef de volontaires, monta à cheval à 10 1/2 heures et rejoignit les compagnies à 11 heures du soir. Il plaça la compagnie de Renan, naturellement la moins fatiguée, à l'avant-garde et organisa un service de sûreté en marche pour traverser le plateau du Bas-Monsieur, célèbre par les attaques nocturnes des royalistes contre des patriotes là en passage.

Il expédia deux hommes robustes pour aller commander, dans trois établissements publics, de la soupe fourrée, pour la délivrer à sa troupe, à son arrivée à la Chaux de-Fonds.

Par un temps de vent violent et de neige épouvantable, elle arriva à 3 heures du matin sur la place de l'Hôtel de Ville. Pourquoi braver un pareil mauvais temps par une nuit noire ? Dans la pensée de Girard on pouvait admettre, en exécution d'un plan qu'il ne connaissait pas, que les républicains du Locle et de la Chaux-de-Fonds se met-

traient en route à 5 heures du matin, pour aller prendre et occuper le Château de Neuchâtel. La marche de nuit était donc justifiée.

On verra bientôt que non seulement ce plan était inconnu, mais même qu'il n'en existait pas du tout. Lorsque les volontaires erguelliens furent installés dans leurs locaux, le rapport pour les officiers ayant été commandé pour 4 heures à la *Fleur de lis*, Girard se rendit au domicile du commandant Courvoisier, en vue d'y prendre connaissance du plan d'opérations de la nouvelle révolution. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsque ce chef militaire supérieur lui apprit qu'il n'existait aucune disposition arrêtée en vue de diriger pratiquement la révolution commencée.

Il apprit que l'on avait organisé un poste central à l'Hôtel-de Ville, et divers postes extérieurs dans les environs de la ville, pour la protéger contre des tentatives de pillages qui pourraient provenir des environniers royalistes ; que des patrouilles circulaient entre les divers postes et s'occupaient de les désarmer, mais que, en général, on ne trouvait, ni hommes, ni armes.

Les fidèles de la bourgeoisie de Valengin avaient donné suite à l'appel que les maîtres bourgeois et le Conseil d'Etat leur avaient adressé.

Au rapport à la *Fleur de lis*, les officiers des compagnies de volontaires du Val de St-Imier furent aussi fort surpris, eux qui avaient été entrevus dans l'idée d'une marche presque immédiate sur Neuchâtel, après la marche de nuit qui venait d'être exécutée, qu'il n'existait aucun plan d'opérations pour compléter la révolution commencée.

Girard saisit alors l'occasion de leur expliquer de quelle manière il s'est trouvé à fonctionner comme leur chef et il les pria d'exprimer leur volonté à ce sujet. Il en résulta une confirmation des dispositions prémentionnées du préfet Rollier.

Dans nos cantonnements on indiqua un appel à 5 h. du matin et que la troupe devait rentrer dans ses locaux, où l'organisation des compagnies devait être complétée.

Nous verrons bientôt que le concours des volontaires jurassiens, pour la réussite de la révolution neuchâteloise a été d'une prépondérance en quelque sorte absolue.

En prévision du départ des patriotes sur Neuchâtel, un appel des Erguelliens avait été commandé sur 5 heures du matin ; aucun volontaire n'y manqua et tous étaient bien réconfortés et prêts à marcher. On les fit rentrer dans leurs cantonnements.

Après être rentré dans ses foyers, à la suite de la guerre du Sonderbund, Girard avait élaboré et mis par écrit en son particulier, un plan, mais il ne l'avait pas en mains, le 1^{er} mars.

Cependant il possédait ce plan dans sa tête et cette étude dans laquelle il ne prévoyait nullement, — eu égard à la loi sur les corps-francs, — le concours d'auxiliaires du canton de Berne, lui a servi à merveille, à tel point qu'en aucune circonstance, il n'eut la moindre hésitation sur les mesures urgentes à prendre, toujours très rapidement.

Quoique dépourvu d'artillerie, l'idée fixe de Girard était l'indispensabilité de marcher, sans aucun retard sur Neuchâtel, d'y culbuter le gouvernement du roi et de s'emparer du château, siège de l'administration cantonale.

En vue de la réalisation de ce plan, Girard retourna au bureau du commandant Courvoisier, et là de 4 à 6 heures du matin, on discuta d'une manière très serrée. Le pré-nommé chef ne voulait rien changer à son organisation de protection, contre les éventuelles entreprises de pillage des environniers. Il ajoutait qu'il existe un grand comité, qui seul pourrait prendre des dispositions, mais encore, que les membres de ce corps sachant que dans l'après-midi, à 2 ou 3 heures, un comité cantonal, convoqué à la Chaux-de-Fonds, s'y réunirait et arrêterait toutes ultérieures dispositions, entr'autres : de continuer à révolutionner les communes et enfin de faire parvenir au Conseil d'Etat une sommation d'abdication.

Le commandant Girard essaya de lui démontrer que dans cette voie, la cause de l'indépendance républicaine du pays ne pourrait que périlcliter et même, à bref délai, complètement échouer. Enfin il lui posa la question suivante : « Ne pourriez vous pas consentir à ce que votre grande commission fût réunie, et que la question de porter la révolution, sans aucun retard, au chef-lieu cantonal y fût discutée » ? Après quelque hésitation, il con-

sentit à faire faire cette convocation pour 7 heures du matin. Girard recommanda, que tous les officiers que la convocation pourrait atteindre y fussent appelés.

On profita de ce moment d'attente pour faire rentrer dans la compagnie de Renau, la petite avant-garde qui était arrivée la veille à 6 heures du soir.

A 7 heures du matin, la grande Salle de Justice, à l'Hôtel-de-Ville, était occupée par au moins 40 personnes, la plupart des hommes marquants du parti républicain, parmi lesquels se trouvaient quelques officiers et sous-officiers neuchâtelois. La séance était présidée par Robert Theurer. L'ordre du jour n'était pas précisé. On se mit à discuter sur des faits insignifiants survenus dans les postes. Un seul fait bien établi permettait de constater que les royalistes avaient été appelés au camp de Valengin, comme en 1831.

Girard s'était rendu, avec deux de ses officiers, Margraff et Morel, à la dite assemblée, mais il ne voulait pas y prendre la parole sans être invité à le faire. Or, un jeune républicain fit remarquer au Président la présence d'officiers bernois et demanda qu'ils fussent appelés à communiquer leurs idées et leurs vues, touchant la situation politique, dans laquelle en particulier se trouvait la Chaux-de-Fonds.

Girard se leva et exprima les idées ci après résumées :

« Monsieur le Président et Messieurs,

» Ensuite de tout ce qui s'est passé hier et qui se passe même dans ce moment, ne sommes-nous pas dans un vrai état d'insurrection vis-à-vis de l'autorité légale ; n'avons-nous pas commis déjà des faits de guerre, qui pourraient avoir pour nous les plus graves conséquences. si, sans aucun retard, nous ne prenons pas les mesures propres à assurer la complète réussite de notre révolution, à peine commencée. Personne dans cette assemblée ne peut dire que nous ne sommes pas dans un vrai état de guerre.

» Eh bien ! dans de telles circonstances, c'est aux militaires à choisir et à indiquer les moyens à employer pour atteindre complètement le but de notre indépendance de la Prusse.

» D'ailleurs, en outre, je ne dois pas vous laisser ignorer que les volontaires de l'Erguel, qui ont de vieux comptes à régler avec le Conseil d'Etat de Sa Majesté, se sont mis en campagne pour renverser ce pouvoir détestable. Si l'on ne voulait pas immédiatement agir dans ce sens, il ne nous resterait qu'à retourner dans nos foyers, car nous ne sommes pas ici pour faire un service de sûreté autour de votre village. En terminant, je prie les officiers de se réunir dans la salle de la justice de paix, pour discuter les mesures à exécuter ; elles vous seront communiquées en vue de votre approbation. »

Les officiers et chefs de poste passèrent dans la salle voisine, où Girard leur expliqua brièvement les moyens d'agir rapidement, en vue de consolider la révolution et de la compléter : sans aucun retard, marcher sur Neuchâtel. Sans omettre l'avis du commandant Courvoisier, qui fût d'accord, tous les officiers et sous-officiers furent unanimes pour approuver cette importante proposition. Communiquée à la Grande-Commission, elle reçut son approbation. L'ordre est aussitôt donné de faire rentrer tous les postes et de les aviser que la générale les rappellera sous les armes à 9 heures. On prépara deux chars de vivres en nature de pain et de fromage.

A 9 heures, la générale fut battue. Les 300 volontaires jurassiens, cantonnés comme ils l'étaient, furent rapidement formés sur le côté nord de la place de l'Hôtel de Ville. Le bataillon de la Chaux de-Fonds mit plus de temps à se réunir, ce qui est très explicable. Enfin, par une belle éclaircie ensoleillée, à 10 heures les deux colonnes se mettent en route, celle du Vallon en seconde ligne, parce que son chef réclama de pouvoir conserver son caractère de troupe auxiliaire.

Elles partirent précédées de deux triangles bien attelés. La traversée de la montagne, à Boinod et près de la Vue des Alpes, fut excessivement rude ; des bourrasques de neige, coupées de coups de soleil, entravèrent la marche. Enfin, après avoir essuyé bien des coups de vent, les troupes républicaines débouchèrent au Col, où le soleil commença à leur tenir plus fidèle compagnie. La neige n'encombrant plus autant la route, la troupe pût se mouvoir avec plus de facilité.

Le concours des volontaires valloniers fût d'une extraordinaire utilité, dans ce sens que sans leur arrivée à 3 heures du matin, après une pénible marche de nuit, sans l'activité déployée par leur chef pour faire accepter la marche sur Neuchâtel, enfin, sans l'exécution de cette descente des Montagnards sur le chef-lieu cantonal, il serait arrivé que le Conseil d'Etat prussien, soit le gouvernement *encore légal*, aurait pu se mettre en rapports directs avec les commissaires fédéraux qu'ils avaient réclamés au Vorort.

L'autorité légale (Chambrier et consorts), avait renoncé à se défendre par les armes, elle avait licencié sa garde soldée, ainsi que les bourgeois de Valengin, qu'elle avait appelés à son secours les 26 et 27 février. Ce Président comptait plus facilement obtenir tous les succès désirables par la voie diplomatique, laquelle au début paraissait devoir lui être favorable. Paul Jeanrenaud, Perret, banquier, et quatre autres bourgeois huppés de la ville, qui allèrent au-devant de la colonne montagnarde et la rencontrèrent aux Hauts-Geneveys, firent une importante démarche auprès du commandant Courvoisier, pour le dissuader de marcher sur Neuchâtel, attendu que la veille avant minuit, au Château, le Gouvernement avait annoncé son abdication. Courvoisier était en voie de céder. Girard étant intervenu, on eut bientôt remis en marche la colonne, que le chef supérieur avait fait arrêter en partie dans la forêt de Malvilliers, où l'on entendait quelques coups de fusil, pour discuter avec ces soi disant délégués, dépourvus de tous pouvoirs quelconques.

La colonne républicaine, à Malvilliers, fit prisonniers une trentaine de royalistes, licenciés du camp de Valengin.

Après les avoir désarmés, Girard, près de Boudevilliers, leur fit un petit discours, les requérant de ne plus reprendre les armes contre la République, en outre, d'acclamer celle-ci et que la liberté leur serait rendue ; s'étant exécutés, on les licencia et ils disparurent prestement dans la forêt.

A Valengin, les deux bataillons furent de nouveau arrêtés. On distribua des vivres aux troupes. Entre temps, on s'empara de force, vu le refus fait, des deux canons de la Bourgeoisie, qui étaient pourvus chacun de

dix coups à boulet. Les haliebardes d'apparat de la corporation furent distribuées dans les deux bataillons.

Tandis que le commandant en chef, selon une promesse qui lui avait été faite, attendait un gouvernement provisoire, Girard qui n'admettait pas qu'il fut de suite indispensable, poussait à reprendre la marche, afin d'arriver de jour en ville. La colonne se remit en marche, avec les deux canons capturés, mais dans la forêt de Fenin, dans un défilé tout ce qu'il y avait de plus dangereux, la colonne fût de nouveau arrêtée, pour attendre le nouveau gouvernement républicain. Courvoisier envoya un de ses adjudants, jusqu'à Boudevilliers ; il revint sans avoir rien vu. Sur cela, Girard insista de nouveau pour continuer la marche sur Neuchâtel.

Cette résolution fût exécutée et c'est à 7 heures du soir que la troupe fit son entrée en ville, où elle fut saluée par quelques cris de : « Vive la Suisse. »

Les quatre ministres, soit le petit conseil de ville fut requis de préparer des billets de logement pour 1,200 hommes ; on en reçut la réponse : « ils sont déjà préparés ». Les fourriers allèrent pour les recevoir et les délivrèrent aux compagnies, dont deux reçurent l'ordre d'aller occuper le château. Tous les tambours réunis, suivis par les deux canons, les deux compagnies ayant en tête les commandants Courvoisier et Girard, avec les adjudants, à cheval, la charge fut battue avec une remarquable énergie dès l'Hôtel-de-Ville, jusque dans la cour du château. Le capitaine d'Audiesse, garde-arsenal, remit à Girard une paire de colossales clefs, en signe d'abdication des précédents maîtres de l'antique manoir. Le service de garde, outre les deux compagnies déjà indiquées, comprenait un grand poste à l'Hôtel-de-Ville. Les autres compagnies ayant été licenciées, se livrèrent au repos à tel point que l'on ne se serait pas douté de l'occupation effectuée par le parti républicain.

Les officiers supérieurs installés au château, passèrent la nuit à surveiller le service de sûreté, auquel les volontaires bernois s'entendaient à la perfection. Il s'agissait naturellement d'éviter toute surprise qui aurait pu se produire. A l'exception du service des patrouilles et des rondes d'officiers, la première nuit du régime républicain s'est passée dans l'ordre et le silence les plus parfaits.

C'est à environ 9 heures du soir que le gouvernement provisoire, choisi à la Chaux-de-Fonds, fit son entrée, ne berline, dans le château depuis si longtemps dit : « de nos princes ».

On était arrivé trop tard, le premier mars, au chef-lieu cantonal, pour saluer, le même jour, la république par des salves d'artillerie. Girard qui était un officier d'artillerie y a pourvu le 2 mars à 7 heures du matin, alors que des masses de républicains du Val-de-Travers et du vignoble, arrivaient en ville. 22 coups de canons saluèrent solennellement l'avènement de la république, laquelle fut simultanément proclamée par deux proclamations du gouvernement provisoire.

Le régime populaire républicain était-il définitivement et solidement établi ? On aurait pu le penser, en voyant les masses populaires qui fourmillaient dans les rues de la petite capitale, laquelle s'était pourtant encore trop peu prononcée pour la création d'une république uniquement suisse.

En observant minutieusement la troupe d'occupation des royalistes quelque peu militants, déjà à 7 heures du matin, le 2 mars, au moment du relèvement des postes, ont pu être frappés du petit nombre des patriotes qui avaient réussi à envahir et à occuper le chef-lieu et le siège du gouvernement. L'ancien Conseil d'Etat a dû avoir cette même impression. Cette autorité avait plus ou moins faussement agi, pour faire croire à son abdication, car elle fut requise par le gouvernement provisoire, de remettre son abdication signée ; elle répondit « *au sieur Piaget* » (le Président du gouvernement provisoire), « qu'elle n'avait rien à lui répondre, mais qu'elle s'expliquerait avec les commissaires fédéraux qu'elle avait demandé au Vorort d'envoyer dans le canton ».

Ce fut un gain énorme pour la cause républicaine, que Girard, à la Chaux de-Fonds, — sans le concours des patriotes du Locle, concours qui fit défaut — ait réussi à mobiliser un corps de troupes pour occuper la ville, chef-lieu cantonal. Ce n'est que de cette manière qu'elle a pu être soutenue et défendue, où cela fut très essentiellement utile. En effet, si comme cela serait infailliblement arrivé, en cas d'une inexécution de la rapide marche de la colonne républicaine sur Neuchâtel, les patriotes, aux

montagnes auraient continué à se fatiguer au service de garde organisé par le commandant Courvoisier et ils auraient — au courant de l'après-midi — alors que le comité cantonal s'occupait avec peine à former un gouvernement provisoire — été dépourvus de l'énergie nécessaire, pour déployer une action, où il pressait le plus d'en exercer une.

La marche de la colonne républicaine observée depuis l'Hôtel des Loges, par Piaget, a exercé *sur lui*, une énorme influence, en vue de la formation et la composition d'une autorité exécutive provisoire du nouveau régime.

La marche de la troupe républicaine a été un coup de maître, simultanément avec la rapidité de son exécution et d'un puissant effet sur l'hésitation dans laquelle, en général, le peuple neuchâtelois se trouvait ; sans parler de la menace prononcée par le chef des Erguelliens : « de rentrer avec sa troupe dans ses foyers, dans le cas où la marche sur Neuchâtel ne serait pas décidée et exécutée immédiatement.

Si la capitale du canton n'eut pas été occupée par les patriotes, le soir du 1^{er} mars 1848, il était inévitable que les commissaires fédéraux, Schneider et Migy, selon qu'ils en avaient reçu l'instruction, seraient entrés en relations officielles avec l'ancien Conseil d'Etat, lequel les avait réclamés au Vorort.

Et alors ? Le Gouvernement provisoire, étant ou n'étant pas encore formé à 5 heures du soir, il arrivait infailliblement le renouvellement de ce qui se passa en 1831, alors que le canton a dû rester une principauté prussienne, faute d'avoir, à temps, composé un gouvernement provisoire viable.

Sans cette réussite du mouvement populaire neuchâtelois, les autorités royalistes auraient eu l'occasion de sévir contre les partisans d'un nouveau régime, et d'exercer de cruelles vengeances, semblables à celles qui noircissent tellement l'histoire de la principauté, durant les années qui ont précédé la guerre du Sonderbund.

Toutefois, si par le fait que l'occupation de la ville et du siège du gouvernement, formait un considérable avantage en faveur des républicains, tout danger important pour la cause de la démocratie et de la liberté n'était pas

écarté. Les républicains de la ville remarquèrent l'excessive activité déployée par Girard, notamment dans le service de place, ainsi que dans les diverses mesures qu'il ordonna. Encore passablement timides, ils trouvèrent néanmoins bon de lui communiquer directement beaucoup de faits d'une sérieuse utilité pour la sécurité de la troupe républicaine, par exemple : des cris séditieux dans le quartier des Chavannes ; des officiers de l'ancien régime, circulant en civil avec des casquettes prussiennes ; des allées et venues très actives des membres des anciennes autorités. C'est surtout au relevé des gardes, le 2 mars, à 11 heures du matin, que ces communications arrivèrent en grand nombre, au commandant Girard. Celui-ci pouvait être très inquiet sur le sort réservé, en cas de réaction, aux volontaires du Val de St-Imier, qui lui avaient été confiés en quelque sorte par le préfet Rollier.

Une réaction royaliste pouvait parfaitement surgir, plus ou moins imprévue et s'exercer surtout contre les volontaires erguelliens, dont Girard, leur chef, fut d'abord représenté dans le camp royaliste comme un officier polonais, malgré qu'en réalité il était combourgeois de Valengin, de la classe des Francabergeants.

Le Gouvernement provisoire avait pris la sage mesure d'avoir à sa table les deux chefs militaires ; cela donnait à ceux-ci l'occasion de causer avec ses membres, des affaires les plus pressantes. Autrement, comme dans tout jeune gouvernement, personne n'assistait à ses délibérations.

En remontant au Château, pour prendre part au repas de midi, Girard, qui avait combiné une opération à réaliser en vue de la sécurité des troupes républicaines, paraissait excessivement soucieux.

A table, s'abstenant de manger, Dubois, directeur militaire, lui demanda pourquoi il paraissait très inquiet. Sur cette interpellation, il répondit :

*« Monsieur le Président et Messieurs les Membres
du Gouvernement provisoire,*

» J'ai l'intime conviction, si l'on ne prend pas immédiatement des mesures de la plus haute importance, c'en

est fait de notre république à peine fondée. Les mesures que je propose d'exécuter encore aujourd'hui, consistent à prendre des otages dans les rangs les plus élevés de l'aristocratie neuchâteloise, à commencer par le président Chambrier.

» Une réaction se prépare certainement dans le camp adverse, suivant ce qui se passe et ce que notre Président a appris par la lettre du président Chambrier, son Conseil n'a nullement abdiqué. »

Ce discours mit fin à une conversation générale plus ou moins badine, car au Château, le gouvernement nouveau ne paraissait pas se douter des contre-mines dont il était menacé.

Le Président invita les membres, après avoir recommandé aux deux officiers d'attendre, à passer dans la salle des délibérations.

Environ vingt minutes après, un arrêt fut communiqué aux chefs militaires, disposant *la saisie, à leurs domiciles, des anciens conseillers d'Etat*. Dubois et Girard chargés de l'exécution dudit arrêt.

On se remit à diner. On consigna toutes les troupes. A quatre heures, deux compagnies descendirent du Château par la rue du Pommier à la place des Halles, et se mirent en bataille devant la demeure du président Chambrier. Là, il a fallu vaincre la résistance du fils du président, sans doute placé en vedette, pour entrer dans la maison et y saisir le quorum du Conseil d'Etat — 5 membres — siégeant en attendant de pouvoir se mettre en relation avec MM. les commissaires fédéraux.

Ces cinq Messieurs :

1^o Le baron Frédéric-Alexandre de Chambrier, procureur-général et lieutenant général ;

2^o Auguste-Charles-François de Perrot, chambellan du roi, docteur en droit, maire de Neuchâtel ;

3^o Armand-Frédéric de Perregaux ;

4^o Georges Petitpierre, comte de Wesdehlen ;

5^o Henri-Florian Calame ;

furent conduits au Château et comme ils se refusèrent de signer une abdication, ils furent incarcérés dans le Salon rouge du gouverneur de Pfuel.

Conclusions :

Cette exécution rapidement réalisée, produisit sur la population, principalement royaliste, de la ville un immense effet ; cependant, pas au point de faire renoncer à toute opposition contre l'introduction d'institutions républicaines ; au contraire, l'incarcération du quorum du Conseil d'Etat dans les plus belles salles du Château, n'empêcha pas un certain travail d'une grande fraction du parti royaliste de continuer de tramer des intrigues contre les autorités constitutionnelles, jusqu'au 4 septembre 1856, époque à laquelle cette opposition fut définitivement anéantie par l'énergique et rapide action : une grande prise d'armes du parti républicain

En 1857, sous l'influence de l'empereur Napoléon III, le roi de Prusse a fini par renoncer à des droits sur la principauté de Neuchâtel, devenue une simple démocratie parmi les cantons suisses, cela en abandonnant toute indemnité financière, laquelle au début, il avait fixée à 2 millions de francs.

Il y a lieu de rappeler ici, qu'après 1830, sous l'ancienne Diète, il fut admis que les cantons pouvaient modifier leur loi fondamentale, sans y être entravé par le gouvernement central, lequel reconnaissait toujours le gouvernement de fait, sans égard, aux circonstances relatives à sa formation.

Dans le canton de Neuchâtel, l'ancien gouvernement ayant renoncé à sa défense par les armes et ayant été incarcéré à cause de son refus d'abdication, il n'y avait présent, à l'arrivée des commissaires fédéraux, docteur Schneider et Migy, le 2 mars au soir, que le gouvernement de fait de la république, le gouvernement provisoire du canton de Neuchâtel. Or, si la colonne républicaine, — au lieu de descendre sur la capitale cantonale et d'y prendre possession du siège du gouvernement, — fussent demeurés à la Chaux-de-Fonds, le 1^{er} mars, ce sont Chambrier et ses collègues, formant le gouvernement légal, qui auraient été en position de recevoir les deux commissaires fédéraux, lesquels en vertu de leurs instructions primitives, avaient le devoir de donner leur appui et de soutenir le gouvernement légal, avec des troupes fédérales mises à leur disposition.

Ainsi, sans la marche sur Neuchâtel, sans l'occupation

de la ville et du siège du gouvernement, enfin, sans l'incarcération de l'ancien Conseil d'Etat royaliste, la Révolution neuchâteloise du 1^{er} mars aurait manqué son but et l'exécrable haine politique, comme après 1831, aurait fait subir le martyre à un grand nombre de républicains dévoués à la Suisse.

Le Gouvernement provisoire se mit, dès le soir du 2 mars, en communication avec MM. les commissaires, arrivés vers 8 heures, à l'Hôtel des Alpes ; une première entrevue fut fixée sur le 3 mars, à 10 heures du matin, dans leur hôtel. Une délégation du gouvernement de fait s'y rendit, et d'abord après, ensuite des dispositions prises par Girard pour une garde d'honneur, précédés de l'huissier aux couleurs fédérales, ils furent accompagnés par les rues principales au Château, où, sous le grand portique, Piaget, ayant près de lui tous ses collègues, a pu leur dire, entr'autres : « *C'est la Royauté qui vous a appelés, mais c'est la République qui vous reçoit* » Là, échange de discours suivis d'accolades réciproques, dont les deux chefs militaires eurent leur part.

Cette imposante cérémonie ne fit pas perdre de vue à Girard la question qui l'avait préoccupé dès le matin du 3 mars : savoir celle du retour de ses volontaires dans leurs foyers.

Il s'entendit à ce sujet avec le commandant Courvoisier, pour que le licenciement ait lieu ce même jour.

Les postes occupés par les Erguelliens furent relevés par des Neuchâtelois, à 11 heures avant midi, puis concentrés dans la cour du Château, où le commandant neuchâtelois, en mémoire de leur coopération à la révolution si heureusement réussie, leur fit le don de la remise solennelle des deux canons capturés à Valengin, le 1^{er} mars.

Une question grave se présentait à l'esprit du chef de la troupe auxiliaire du district de Courtelary. Par où exécuter le retour ? Il y avait seulement deux alternatives à disposition : retourner par la Chaux-de-Fonds, en luttant de rechef contre les masses de neige, en courant, à La Chaux-de-Fonds, la chance certaine de voir la colonne se débâter et y arriver en piteux état, là où les Vallonniers auraient été reçus à bras ouverts et soignés au mieux possible. En résumé, sans parler de la difficulté du transport des

deux pièces de canon, en n'ayant plus guère de discipline et pour le lendemain difficulté inouïe de réunir les volontaires, dispersés chez les particuliers et harrassés de fatigue pour rentrer dans les communes ; l'autre alternative consistait à retourner au Vallon en passant par Bienne, c'est-à-dire en évitant de passer une seconde fois le col de la Vue des Alpes.

Girard ayant réuni ses officiers en conférence, leur soumit la question; ils lui répondirent qu'ils lui abandonnaient le soin d'en faire lui-même l'objet d'une décision, en promettant d'agir de tout leur pouvoir pour la réussite de ce qu'il ordonnerait. Girard se prononça pour le retour par Bienne ; il avait raison de le faire ; il avait le sentiment que seulement de cette manière, il conserverait sûrement l'influence indispensable pour le maintien d'une discipline suffisante ; il entrevoyait aussi que le transport de son artillerie ne lui occasionnerait pas de difficultés importantes. Parmi les dispositions qu'il prit, il y eut celle d'aviser l'autorité biennoise du passage de la colonne des volontaires vallonniers, avec prière de leur fournir des locaux de cantonnement pour la nuit du 3 au 4 mars. Dans cette ville, on y fit d'abord circuler une liste de souscription pour des logements chez les particuliers, mais cela marchait lentement, l'administration se prépara à fournir aux volontaires, des logements chez les particuliers, comme à une troupe régulière des contingents de l'armée.

Dans une réunion de tous les officiers volontaires bernois tenue le 2 mars, dans une salle de l'hôtel du Faucon à Neuchâtel, une question politique importante y fut traitée : celle d'obtenir du canton de Neuchâtel la jouissance réciproque des droits politiques, comme elle existait alors entre les citoyens bernois et ceux des cantons de Vaud, d'Argovie et de Bâle-Campagne. Une pétition fut rédigée, signée séance tenante et ensuite remise au Gouvernement provisoire. Cette autorité répondit entre autres :

« Le Gouvernement provisoire vous remercie au nom du peuple neuchâtelois du concours que vous lui avez donné dans la journée du 1^{er} mars. Il vous en témoigne sa reconnaissance et saura vous prouver qu'il est digne

de la liberté. Ayez confiance et patience, aucune de vos espérances ne sera trompée, si le peuple lui-même sait se maintenir courageusement et unanimement dans la position qu'il a conquise. »

Le licenciement du bataillon auxiliaire bernois, après avoir été convenu avec le commandant en chef, eut lieu par la communication à la troupe des documents suivants :

Château de Neuchâtel, 3 mars 1848.

ORDRE DU JOUR :

Le bataillon des volontaires du Vallon de St-Imier, ayant honorablement rempli sa mission dans nos opérations, il est licencié.

F. COURVOISIER.

Château de Neuchâtel, le 3 mars 1848.

ORDRE DU JOUR :

*Le Commandant militaire provisoire de la République
et Canton de Neuchâtel*

au Bataillon des volontaires du Vallon de St Imier,

Citoyens !

Vous avez rendu à notre cause un service éminent, votre digne chef a principalement contribué à sa réussite.

La reconnaissance des Neuchâtelois est gravée dans leurs cœurs.

Lorsque nos bras vous seront utiles, ils vous sont dévoués.

Je vous quitte avec regrets, frères d'armes ; vous emportez avec vous toute notre reconnaissance, car vous avez bien mérité de la Patrie.

Honneur au bataillon des volontaires du Vallon de St-Imier !

Honneur à son brave chef !

Fréd. COURVOISIER.

Quartier-Général, le 3 mars 1848.

*Le Commandant des Forces militaires de la République
et Canton de Neuchâtel
à Monsieur le Commandant du Bataillon des volontaires
du Vallon de St-Imier,*

Acceptez, comme souvenir de votre honorable coopération à la campagne que nous venons de terminer, les deux pièces de canon que nous avons capturées à Valengin.

F. COURVOISIER.

Il était près de midi, lorsque, en présence des membres du Gouvernement provisoire, le bataillon erguélien, avec ses deux canons, ses tambours et sa musique, quittant la cour du Château, se mit en route au travers de la ville dans la direction de St-Blaise.

Nombre de particuliers, satisfaits de la conduite des volontaires jurassiens, leur exprimèrent leurs regrets de les voir quitter, attendu qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de prendre encore le dîner, ils leur remirent des vivres pour la route. Ces bourgeois craignaient d'avoir ensuite à loger des montagnards dont beaucoup, dès le début, s'étaient montrés très exigeants.

La colonne marcha très bien jusqu'à St-Blaise, où quelques hommes avaient l'apparence de devenir des trainards, circonstance bien explicable par rapport à ceux qui avaient passé la nuit précédente au service de garde. Girard, préoccupé avant tout de louvoyer, en évitation d'une application quelconque de la loi fédérale contre les corps-francs, réquisitionna un grand char à échelles attelé de deux chevaux, sur lequel, entre les villages, les hommes les plus fatigués étaient autorisés à se placer. Au passage dans les localités, tous devaient reprendre leur place dans les rangs et y observer une tenue parfaite. En outre, Girard réclama et obtint de l'autorité locale de chaque ville et village traversés, des certificats de conduite qui furent sans exception excellents. Au Lan-

deron, les habitants, non prévenus du passage de cette troupe, vinrent au-devant de notre bataillon, sur la route de Cressier, avec une vieille pièce de canon de 12 en fer, avec l'intention de faire leur adhésion au nouveau régime. Girard les complimenta et leur recommanda d'avoir soin de leur gros canon et de l'employer pour des salves dans les jours de fête en l'honneur de la République.

A la Neuveville, la colonne fit une halte d'une demi-heure ; elle était placée entre la ville et le hameau de Grenetelle ; deux particuliers apportèrent sur place chacun une brande de vin, qui fut distribuée aux volontaires, très heureux de recevoir ce rafraîchissement inattendu.

En ce temps, Girard se rendit chez M. le préfet Imer, dans la pensée d'en obtenir aussi un bon certificat de conduite de la colonne armée qu'il avait sous ses ordres. La réponse de ce fonctionnaire administratif fut : « Je suis informé de ce qui se passe, mais je demeure au fond de mon bureau, afin de ne rien voir par moi-même. »

Toutefois, il congédia le chef de corps-francs avec une certaine cordialité de bon augure. Là, on a dû se borner à une déclaration de bonne conduite émanant du secrétaire communal.

La colonne se remit en marche à 4 heures, toujours suivie de l'utile char à flèche à l'usage des éclopés.

Elle arriva, entre 6 et 7 heures, sur la place de l'Hôtel de Ville à Bienne, où, de suite, une garde de police fut désignée et eut la garde de l'artillerie.

La population de la ville nous fit un très bon accueil, sans acclamations quelconques.

Un secrétaire de l'administration de la ville vint nous remettre, contre notre attente, des billets de logement chez les habitants, alors que nous pensions devoir nous contenter de quelques grands locaux pour le cantonnement de nos quatre compagnies.

Nous apprîmes, déjà avant notre arrivée à Bienne, que le Directoire fédéral, siégeant à Berne, avait mis sur pied des troupes d'infanterie, qui occupaient déjà les villes de Bienne et de Nidau. Ces renseignements avaient naturellement augmenté les inquiétudes du chef de notre bataillon. Aussi, dès que les volontaires furent répartis dans leurs logements, où ils se conduisirent aussi exemplairement, il se mit en relation avec un excellent ami, qu'il

possédait dans cette ville. Celui-ci l'informa que le bataillon, commandé par le colonel Ganguillet, était arrivé dans la soirée et avait été disloqué : trois compagnies avec l'état-major à Bienne et trois compagnies à Nidau ; que l'état-major était sans doute à l'hôtel du Jura, tandis que les compagnies étaient logées chez les particuliers.

Comme il connaissait très particulièrement ce chef de bataillon, se faisant accompagner par son sus-indiqué ami, désireux d'être mis au courant de tout ce qui pouvait l'intéresser dans la situation où il se trouvait, il se rendit à 8 heures du soir audit hôtel du Jura. Dans une salle de débit, il se trouva en face d'une demi-douzaine de messieurs de Bienne, en train de consommer chacun leur chopine de vin blanc du lac, et à une table à part, enveloppé dans son manteau, M. le commandant de bataillon Ganguillet, également pourvu d'une demi de petit blanc.

A son entrée, Girard s'approcha de lui et le salua comme cela se pratique entre anciennes connaissances ; il lui fut sèchement répondu : « je ne vous connais pas » ; ayant indiqué qu'il était cependant le lieutenant d'artillerie Ami Girard, de Renan, le commandant Ganguillet, originaire de Cormoret, dit : « Je connais bien le lieutenant d'artillerie Girard, mais vous, chef de corps-francs, je ne vous connais absolument pas ; d'ailleurs, si je voulais, je vous ferais arrêter. »

Ce dialogue paraissait singulièrement être corsé.

Un silence parfait se produisit ; messieurs de Bienne écoutaient très attentivement. Alors Girard eut une lumineuse idée, celle de tourner la question dans un cercle qui excluait à peu près un grand sérieux dans la situation, en présentant l'observation suivante : « Colonel, je ne sais pas lequel des deux, entre nous, pourrait arrêter l'autre. » Après avoir entendu cette réplique, M. Ganguillet fouille dans les poches de son manteau et en retire un pli contenant ses instructions, qu'il examine avec une gravité remarquable, ensuite il annonça : « Mes instructions portent d'empêcher des corps-francs d'entrer dans le canton de Neuchâtel ; comme vous en sortez, je ne m'inquiète pas de vous. » Il lui fut rapidement répondu : « Merci colonel ! encore un mot, voulez-vous m'indiquer l'heure de la retraite que vous avez sans doute

prescrite ? » A quoi il répondit avec un ton excessivement grave : « Il n'y a ici qu'une retraite, celle des troupes fédérales. »

La diane des volontaires était déjà fixée sur 5 heures du matin, l'assemblée et l'appel sur 6 heures ; tout cela fut exécuté avec une parfaite exactitude. Au départ, la musique joua en passant par la rue Basse, au grand ébahissement des soldats fédéraux, dont un bon nombre ne se doutaient pas de l'arrivée en ville d'un corps de volontaires, revenus de la révolution de Neuchâtel, à laquelle ils avaient coopéré ; les fantassins fédéraux se mettaient aux fenêtres pour nous voir défilier en bon ordre.

A cette époque, pour se rendre au Vallon, il fallait passer par la route dite des Selles ; la marche fut assez pénible pour arriver à environ 10 heures à Sonceboz. En cet endroit, elle trouva deux chars à flèche que le capitaine Margraf et le commandant Girard avaient fait venir, chacun de chez lui, pour faciliter la marche de la colonne, car à Bienne, la veille, la grande voiture de Saint-Blaise avait été renvoyée.

A Corgémont, on fit une halte de midi, d'une durée de deux heures ; les volontaires de ce village y furent licenciés.

Les demoiselles de la localité se donnèrent le plaisir et nous causèrent de la joie, en couronnant de fleurs nos deux pièces de canon ; leur présidente nous fit à cette occasion un joli petit discours entremêlé de quelques félicitations.

Déjà à Sonceboz, on apprit que M. le préfet Rollier était informé que nous avions des canons et qu'il avait l'intention de les faire saisir et mettre en dépôt à la préfecture.

Il avait, sans aucun doute, reçu une admonestation du Conseil exécutif, il espérait se remettre en bons termes avec ses chefs supérieurs. Il aurait mieux fait d'imiter M. le préfet de Neuveville et d'aussi ne rien apercevoir par lui-même, ou d'aviser le gouvernement de l'impossibilité où il s'est trouvé d'empêcher le concours des volontaires bernois dans la révolution du canton de Neuchâtel.

Il ne pouvait être dans les vues de la colonne des volontaires en général et de ses chefs en particulier, question d'abandonner leur artillerie dans la circonstance

donnée. Le commandant Girard, possédant une excellente monture, précéda la colonne, en lui prescrivant d'avancer jusqu'à la Praye de Courtelary et d'y attendre d'ultérieurs ordres. Dans la conférence qu'il eut avec M. Rollier, sur ses intentions relativement aux deux canons ramenés de Neuchâtel, voici ce qu'il imagina pour conserver les deux pièces d'artillerie à leurs légitimes propriétaires. Quoiqu'il fût interpellé à ce sujet, il n'indiqua pas avoir de l'artillerie ou du butin de guerre, ni être disposé à la laisser *volontairement* à la préfecture.

Il annonça à M. le préfet que la colonne passerait sous peu par le chef-lieu, par devant lui, si elle contenait quelque chose qui put éveiller sa susceptibilité administrative, qu'alors il pourrait donner des ordres. Etant retourné au-devant de la colonne, il la rencontra sur la Praye où elle venait d'arriver. Là, il fit désaffûter les deux bouches à feu et en fit placer une au fond de chacun des chars à flèche, entourée d'une capote militaire ; on plaça aussi sur chaque voiture deux ou trois artilleurs en bonnet de police, fumant des brûlots de circonstance ; enfin, fouette cocher, et voilà les deux voitures lancées au grand trot, mais avec l'ordre d'attendre l'infanterie à Cormoret.

Après, toute la troupe s'organisa en colonne de marche à quatre rangs, ayant en queue les affûts couverts de fleurs par les vaillantes demoiselles de Corgémont. Ensuite la colonne fit son entrée dans le village, avec une tenue ne laissant absolument rien à désirer ; elle défila devant le jardin du Château, où se tenait M. le préfet, flanqué à droite et à gauche de trois gendarmes en grande tenue ; la musique avait l'ordre, comme dans les inspections, de tourner à droite et de continuer à jouer. Le représentant du gouvernement ne manqua pas de témoigner son admiration sur la bonne tenue observée par notre corps de volontaires.

Lorsque les soldats du train conduisant les affûts se présentèrent, le préfet s'écria : « Voilà les canons, il faut les déposer à la préfecture. » Girard, qui était descendu de son cheval, s'approcha et dit au Préfet : « Monsieur, comme vous l'avez supposé, selon ce que vous m'avez dit à votre bureau, à l'instar de ce que faisaient nos ancêtres, nous aussi, nous revenons d'une campagne avec des trophées, qui, au cas particulier, sont composés de deux

affûts Gribauval. Veuillez bien constater que ce ne sont pas des canons, mais deux voitures de guerre décorées par les demoiselles patriotes du grand village de Corgé-mont. »

Maintenant, — entendu ces explications — exigez-vous que nous abandonnions ces trophées bien modestes et que nous déposions ces deux affûts dans la cour ou dans la grange du château ?

Sans une chaîne qui la retenait, l'une des bouches à feu, découverte de son manteau militaire, serait tombée sur la route, elle fut ainsi remarquée par quelques-uns dans la foule qui étaient doués d'un rapide coup d'œil.

Une immense hilarité se produisit dans la foule des habitants du village, accourus sur la grande rue pour assister à notre défilé et voir revenir de Neuchâtel, la colonne des volontaires du Vallon.

Ce colossal éclat de rire de la population présente, fit sentir à M. Rollier, qu'il s'était trop avancé et qu'il était imprudent de vouloir lutter contre l'opinion approbative populaire.

Ayant fait faire silence à la musique, qui vraiment ensourdissait le préfet et les gendarmes, Girard demanda encore à plusieurs reprises au préfet Rollier, s'il donne l'ordre de laisser les deux affûts à sa disposition à la préfecture ? Il n'en reçut aucune réponse. Sur cela, il interpella dans la foule plusieurs personnes marquantes comme témoins du fait que le représentant du gouvernement n'avait donné aucun ordre à ce sujet, en conséquence qu'il n'y avait aucun refus d'obéissance à l'autorité.

Le chef rejoignit la colonne à Cormoret et y licencia ceux de cette commune, en même temps que ceux de Courtelary, lesquels rebroussèrent chemin pour rentrer dans leurs foyers.

A St-Imier, qui avait fourni la plus forte compagnie, le corps s'affaiblit considérablement.

A Sonvillier et à Renan les contingents de ces communes furent pareillement licenciés.

Quant aux deux pièces de 4, elles furent remises l'une à Sonvillier, l'autre à Renan ; elles devaient recevoir la destination d'être employées dans les fêtes de tir à la carabine, dans les villages du district.

Mais elles n'y restèrent pas longtemps. A la demande archi-pressante des républicains du Val-de-Ruz, ayant en tête, Sandoz Morthier, de Dombresson, membre du gouvernement provisoire, exposant : si ces pièces d'artillerie de la bourgeoisie de Valengin n'étaient pas rendues au canton de Neuchâtel, que la révolution du 1^{er} mars serait parfaitement compromise. Des artilleurs les reconduisirent, le 7 mars, à la Chaux-de-Fonds. Dès lors, on n'en a jamais entendu parler, ni de respecter et d'exécuter, la disposition prise par le commandant militaire de la révolution : Fritz Courvoisier.

A cet égard, la manœuvre exécutée à Courtelary par le commandant des volontaires erguelliens eut un très bon effet, dans ce sens, que les dites pièces purent être rendues aux Neuchâtelois, sur leur première et pressante demande.

Qu'on se représente le cas, où le Gouvernement provisoire neuchâtelois, eut pu être dans le cas de réclamer cette artillerie au Gouvernement bernois, par l'entremise du Vorort !

D'un autre côté, la même affaire a eu un épilogue dont il convient en terminant de dire quelques mots.

EPILOGUE

Il est certain que le préfet Rollier de Courtelary, après avoir personnellement encouragé Ami Girard à prendre le commandement des volontaires du Val de St-Imier, *ait voulu*, pour les besoins de sa cause personnelle, vis-à-vis du Conseil Exécutif, — sans égard pour sa position et l'opinion générale dans son petit corps — exercer une pression morale sur lui, en vue de le décider à abandonner les canons reçus en don au château de Neuchâtel.

Vers la fin de l'année 1848, Ami Girard s'était fiancé avec une demoiselle Liengme, à Cormoret.

Pour se venger de la faute qu'il avait commise et qui

lui avait valu l'hilarité générale du nombreux public qui ne l'avait pas admiré, il organisa contre son galant adversaire une machination infâme, répudiée actuellement dans toutes les communes où se trouvent quelques citoyens raisonnables.

Il fit venir à son bureau, les chefs de la Société des garçons de Cormoret, les engagea à faire un charivari aux nouveaux fiancés ; il leur expliqua que le faisant sur leurs terres, il n'en résulterait rien de fâcheux pour eux ; enfin qu'ils ne devaient point fixer de somme, mais de répondre sur chaque offre : « C'est trop peu pour nous enlever la plus belle fille de la commune et qu'ainsi ils parviendraient à obtenir une très forte somme. Ami Girard ayant eu connaissance de ce qui le menaçait, alla trouver le président de la Société, un samedi après midi, avec lequel il fut convenu qu'on se rencontrerait le lendemain, en vue d'une entente. Malgré cela, le repos public fut troublé dès 2 jusqu'à 6 heures du soir par les plus affreux bruits qui se puissent imaginer, entr'autres avec un instrument ressemblant à une pétrissoire produisant des bramées que l'on entendait jusque sur les montagnes. Le préfet ne fit rien pour faire cesser cet épouvantable vacarme. Ignorait-il qu'il avait charge de maintenir l'ordre et la tranquillité publics ?

En présence du manque de bonne foi qu'on avait envers lui, Girard jura que jamais cette détestable Société n'aurait un batz de lui ; par contre il se fit remettre par le maire une liste de 10 familles pauvres, auxquelles il remit, à chacune d'elles, une pièce de dix francs, pendant qu'on lui administrait, la musique recommandée par le préfet.

Pour mettre fin à cet atroce spectacle, le jour du mariage fut avancé. Girard a dû enlever sa fiancée la nuit. La noce était bien en avant sur la route des Pontins, lorsque les sauvages de Cormoret recommencèrent leur infernal tapage.

Il a fallu qu'une tailleuse de Cormoret leur explique au travers de la Suze, au Torrent, qu'ils s'étaient levés trop tard. Sur cela, les instruments furent emballés, ils restèrent tout pendants dans le village.

Pendant que Girard fit son voyage de noces en Suisse, la population du Vallon put jouir d'un repos non troublé.

Etant rentré, à son domicile à Renan, la première fois qu'il descendit au chef-lieu, à la première maison de Cormoret, un coup de corne fut donné et aussitôt tout le long du village se produisit l'affreuse musique, capable d'épouvanter des chevaux. Girard n'y tenant plus, porta une plainte au Conseil Exécutif, alors présidé par Stæmpfli, contre les auteurs de scandale. Seize garçons furent condamnés à payer chacun onze francs pour amende et frais. Quant au préfet, sous l'administration duquel les faits se produisirent, il a dû recevoir de haut-lieu, une algarade exemplaire.

Le pintier qui avait donné à boire, à valoir sur cette barre, en fut pour ses avances et puni pour les encouragements qu'il avait prodigués à ses ignobles clients. Dès lors, depuis 1849, durant la seconde moitié de ce siècle, la barbare coutume des barres ne s'étala plus en aucune circonstance ; elle avait reçu par Girard, un coup à jamais mortel.

CONCLUSIONS

Il est démontré dans ce travail, que les volontaires erguelliens avec leur chef, dans une très forte mesure, ont contribué à la pleine réussite, en 1848, de la Révolution dans le canton de Neuchâtel.

Et incidemment, fait disparaître pour toujours l'affreuse coutume des barres, violemment imposée aux couples se proposant de s'unir par les liens du mariage.

1899

Un Vétéran.

